

ressources humaines

Faciliter la vie privée des parents salariés

Selon le premier baromètre sur la conciliation entre vie professionnelle et familiale, près des trois quarts des salariés parents considèrent que leur entreprise ne les aide guère.

La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est un sport pratiqué quotidiennement par tous les salariés parents», estime Jérôme Ballarin, président de l'Observatoire de la parentalité. Cet organisme créé en avril 2008 vient de publier une enquête selon laquelle 72 % des salariés parents estiment que leur entreprise ne fait pas grand-chose pour les aider. L'encadrement hiérarchique est également en cause : 62 % des salariés considèrent que leur manager ne leur facilite pas non plus la tâche.

Au palmarès des mesures attendues, les salariés parents privilégient les aides financières, notamment des mutuelles avantageuses pour les familles, un financement de la scolarité et des études

des enfants (Chèque emploi service universel, participation aux frais d'inscription à l'université, etc.), ou encore une contribution aux frais de garde.

Charte en cours

Le soutien financier n'exclut pas un aménagement du temps de travail. L'un des écueils à la conciliation entre vie privée et vie professionnelle provient peut-être aussi de la culture du «présentisme» des entreprises françaises. «Quitter le travail après 19 heures dans les pays scandinaves est un signe d'inefficacité», remarque Jérôme Ballarin. En France, c'est l'inverse.»

Les entreprises françaises se pencheront-elles sur ces questions d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle



Selon Jérôme Ballarin, président de l'Observatoire de la parentalité, une contribution à la garde des enfants ou à leurs études serait la bienvenue.

dans les mois à venir? En temps de crise, les DRH ont sans doute d'autres priorités. «*Quelque 70 entreprises ont déjà signé la charte de la parentalité*», indique Jérôme Ballarin. *Mais il est vrai que les deux tiers de celles qui refusent évoquent la crise.*»

Lionel Lévy

En savoir +

> www.observatoire-parentalite.com